

# AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration

Séance du 05 décembre 2006

Délibération n°2006-3

Election des Vice-présidents du Conseil d'administration

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.334-1 à L.334-2 et R.334-12,

Vu les articles 1 à 9 du Règlement Intérieur de l'établissement public Agence des aires marines protégées, approuvés par délibération en date du 14 décembre 2006,

Après déroulement du scrutin

sont déclarés élus Vice-présidents du Conseil d'administration :

Pierre-Georges DACHICOURT à l'unanimité

Kéfi YAGNANE à l'unanimité

Le Président du conseil d'administration

